

Sous la présidence de Monsieur Morlat,

Etaient présents : madame Masson, messieurs Alizon, Breton, Dumas, Patouillard, Simon

Madame Boisseau donne pouvoir Madame Masson

Madame Coutant donne pouvoir à Monsieur Morlat

Absente : Mme Balberde

Madame Boisseau arrive à 19h45

Secrétaire de séance : Monsieur Breton

Monsieur le maire donne lecture du compte rendu de la séance du 12 décembre 2016.

Le Conseil approuve le compte rendu

Votants : 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

ORDRE DU JOUR

1- Projet école : demande de subvention au Département

Monsieur le maire explique que le projet école dont le coût prévisionnel s'élève à 673 840 € HT soit 808 608 € TTC est susceptible de bénéficier d'une subvention départementale au titre du volet 3 dotations investissements d'intérêt communal d'un montant maximal de 8 000 €.

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Coût total HT :	673 840 €
DETR 40 % :	269 536 €
Réserve parlementaire :	14 000 €
Agglo :	110 000 €
Département :	8 000 €
Emprunt :	272 304 €

Le Conseil autorise monsieur le maire à demander cette subvention.

Votants : 9

Pour : 9

Contre :

Abstention :

2- Agglo : convention de gestion transitoire des compétences transférées relevant du budget principal.

Par délibération en date du 20/10/2016, la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire a approuvé deux conventions types à passer avec les communes. L'une concernant la compétence

« eau » et l'autre concernant les compétences transférées comptabilisées au sein du budget principal.

Il est demandé aux communes de délibérer pour approuver dès lors que la commune est concernée, ces conventions de gestion.

Le Conseil autorise monsieur le maire à signer la convention de gestion

Votants : 9 Pour : 6 Contre : 3 Abstention : 0
Abstention : Mrs Dumas, Breton, Patouillard

3- Combleux ancien village de mariniers : demande de subvention TDENS

Question reportée au prochain Conseil

4- Avenant n°1 de la convention pour l'instruction des Autorisations des Droits des Sols avec le centre mutualisé de Chécy

Afin d'assurer la continuité du service pour l'instruction des autorisations des droits des sols (ADS), par le centre mutualisé de Chécy, monsieur le maire propose au Conseil de signer l'avenant n°1 de la convention.

Le Conseil autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

Votants : 9 Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

5- Convention avec Chécy pour la fréquentation de l'accueil de loisirs

Les Combleusiens pourront aller soit au centre de loisirs de Chécy en plus de celui de Boigny. Le budget est équivalent entre les 2 centres, et les règles sont identiques.

Le Conseil autorise monsieur le maire à signer la convention.

Votants : 9 Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

6- Convention d'accompagnement avec le centre de gestion pour la réalisation du document unique.

Question reportée à une prochaine réunion.

7- Information sur le retrait de la commune au syndicat départemental de fourrière animale.

Monsieur le maire rappelle au Conseil que, dans sa séance du 7 novembre dernier, il avait été demandé la réécriture des articles 6 et 7 des statuts présentés par le syndicat.

A la suite de cette décision, la Préfecture l'a informé que la procédure devrait être relancée uniquement à cause de cette demande.

Monsieur le maire explique qu'il a préféré demander le retrait de la commune au sein de ce syndicat plutôt que de faire relancer la procédure qui est très lourde. Cependant, une fois le syndicat créé et si la commune le souhaite, elle pourra toujours demander à y adhérer.

8- Questions diverses

- ✚ L'extinction de l'éclairage public la nuit, sera en expérimentation durant le mois de mars. Monsieur Dumas propose de faire une réunion publique après ce test pour en faire le bilan.

- ✚ Monsieur le maire informe le Conseil qu'il a reçu l'association Prévention Ondes Electromagnétiques Drôme. Cette association souhaite organiser une réunion publique d'information sur les risques et nuisances que peuvent générer la mise en place, sur notre commune, des nouveaux compteurs EDF (Linky). La demande de cette association est la gratuité de la salle du canal.
Monsieur le maire propose de faire passer les documents remis par l'association et de faire le point à une prochaine réunion.

- ✚ Monsieur Alizon demande si le permis de construire de l'école est accordé. Les délais pour les consultations des diverses administrations courent jusqu'au 29 avril 2017.

- ✚ Monsieur Alizon indique qu'une énorme flaque d'eau stagne devant le portail de l'aire de jeux et que le grillage derrière le but est abîmé. Monsieur Simon doit mener des investigations pour apporter une solution.

- ✚ Prochaine réunion de Conseil : lundi 6 mars 2017 à 19heures